2020.07.27.CHSCT94.redeploiement.Non.en.l.etat 2
2020.06.29.CHSCT94.demenagement.bureau.carton.plein 8
2020.05.06.CHSCT94.Orly.ferme.echanges.ouverts 13

CHSCT 94

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Val-de-Marne

lundi 27 juillet 2020

Conditions de travail | *compte-rendu*

Redéploiement DIPA :

Dans le Val-de-Marne, pour SOLIDAIRES, c'est non en l'état !

Deux mois après avoir lancé à la DG[1] **de façon informelle le sujet du redéploiement d'unités Surveillance aéroportuaires vers la route, la « haute » administration s'est résolue à le présenter officiellement**.
Ceci dans le cadre d'instances officielles au niveau de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA).

Il s'agit d'abord de le présenter devant le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (ici ce 28 juillet devant celui du Val-de-Marne, quelques jours après l'avoir présenté devant celui de Seine-Saint-Denis).

Le tout avant qu'ensuite ce point soit examiné le 28 juillet devant en Comité Technique Local (CTL) de la DIPA, pour vote.

Ici, à l'instar de nos collègues de Seine-Saint-Denis, nous étions dans l'idée de proposer aux autres organisations syndicales un texte proposé par SOLIDAIRES, en vue d'émettre un avis unanime au niveau de la représentation du personnel.

Mais, à la différence de la Seine-Saint-Denis, SOLIDAIRES s'est retrouvé ici seul à émettre un avis **négatif sur les conditions de redéploiement des agents de la DIPA vers les Brigades de Surveillance Intérieure (BSI)** de Province, ainsi que d'Île-de-France ! Pour Orly, les autres organisations syndicales ont en effet adopté une position différente que pour Roissy ! Ce en l'espace de moins d'une semaine !

En tous les cas, pour nous, de très nombreuses questions n'ont pas fait l'objet de réponse exhaustive de la part de la Direction. Et de nombreux doutes sont présents en matière de gestion, de formation.
Quoiqu'il en soit le projet nous apparaît toujours précipité en l'état.

1 Voir compte-rendu du Groupe de Travail (GT) sur le Plan de reprise d'activité (PRA) du 12/05/2020 ici : http://www.solidaires-douanes.org/GTR-PRA

I – Plan de redéploiement

A) Présentation *(par Philippe Legué, Directeur interrégional)*

Monsieur Legué, Directeur Interrégional de Paris Aéroports (DIPA) prend la parole et évoque le contexte actuel dans le cadre de la reprise d'activité (qui n'est actuellement pas similaire à ce qu'elle était début mars).

1°) Contexte

La fermeture des aéroports d'Orly et partiellement de Roissy (seuls le 2E, 2A et le 2F fonctionnaient) ont imposé à l'administration des Douanes de prendre des mesures.

a) Mutations

D'une part, les premières mesures de ce redéploiement ont été :

- d'accélérer les mutations des agents ;
- et de retarder les affectations nouvelles sur la DIPA.

b) Consultation pour redéploiement en Province

Objet : D'autre part, plus de 230 agents domiciliés en province (résidence principale) et travaillant dans les aéroports franciliens de Roissy et d'Orly ont été consultés car pouvaient être affectés dans des brigades situées au maximum à 80 kilomètres de leur domicile.
20 agents ont été écartés puisque dépassant les 80 km.
Résultat : L'ensemble des réponses étaient attendues pour le 20 juillet, mais, il manque encore des réponses. Cependant, 48 agents sont d'accord pour effectuer ce changement.
Leurs frais de transport seront pris en charge.

2°) Organisation

a) Redéploiement en Province

Régime : Les agents adopteront le régime de travail et l'organisation de l'unité d'accueil.
Missions : Seules les missions conventionnelles seront effectuées et non les missions spécifiques.
Formation : La formation sera assurée par l'unité d'accueil,
Effets : Les effets personnels seront acheminés sur le lieu d'accueil à l'exception des armes.
Nuits : Dans un premier temps, il n'y aura pas de nuit. Les nuits nécessitant un temps d'adaptation qui sera évalué par la Direction d'accueil pour autoriser le travail de nuit.

a) Redéploiement en Île-de-France

Enfin, le deuxième bloc concerne la côte part entre les agents exerçants dans les terminaux et l'appui aux unités.
Régime : Les agents concernés sont toujours gérés par la DIPA. La prise de service se fait à l'aéroport dans le cadre des 12 heures.
ISA : Les agents continuent de percevoir l'ISA.
Unités d'accueil : Les unités restant ouvertes sont à Roissy les BSE T2E, A et F ainsi que les BSE 3 et 4 à Orly.
Les autres unités sont susceptibles d'intégrer des unités d'accueil (BSI) sur la route avec lesquelles elles seraient jumelées (unités « miroir »).

3°) Formation

a) Plan en 2 phases

Un plan de formation réparti en 2 phases préalables au déploiement sera mis en place.

- L'une concerne l'adaptation à des missions différentes (contrôles routiers) dispensé par la DIPA et l'unité d'accueil.
- L'autre concerne un plan de formation interne (correctif, prospectif et pratique).

b) Intégration dans cote

Ces actions de formation pourraient combler l'espace temps dans la côte.
Par exemple : entre 15h et 19h lors d'une vacation de 12h et après une mission de terrain, il peut être dispensé une action de formation.

B) Questions/réponses *de Monsieur Legué avec les organisations syndicales)*

1°) Début

Théme	Question syndicale	Réponse du DI
Brigades miroirs	Quelles seront les brigades « miroirs » en IDF ?	*Il s'agit de la BSI des Ulis et de la BSI de Rungis.*
	SOLIDAIRES : Quelles seront les brigades concernées à Orly ? S'agit-il de la BSE Fret et Périphérie ?	*En effet la brigade de Fret et Périphérie pourrait être redéployée dans une brigade « miroir » (unité d'accueil).*
Régime de travail et calendrier	Comment vont se dérouler les prises de services et les fins de services ?	*1er point : la DIPA reste gestionnaire des agents et à ce titre les prises de service se feront dans les unités.* *2ème point : les déplacements se feront dans les unités d'appui avec des véhicules banalisés ou sérigraphiés.*
	SOLIDAIRES : A-t-on actuellement le calendrier de déploiement ?	*Le calendrier de déploiement sera connu fin août ou début septembre pour les agents exerçant leur mission dans des unités de province et courant septembre concernant les agents exerçant dans des unités franciliennes.*
	La cible de 8 à 10 agents par jour (vacation) qui ne sera plus tenable entre mi et fin septembre, puisque le nombre d'agents ne permettra plus les règles de distanciation sociale/physique ?	*Cela est variable selon l'activité dans les terminaux. Toutefois, en cas de baisse d'activité, un codicille au schéma général est possible pour baisse d'activité dans le cadre du redéploiement. Si les agents ne sont pas employés par les terminaux, ils pourront être redéployés.*

2°) Intermède

a) Précision sur le matériel

Monsieur Cazalbou (DR Orly), qui en l'absence de madame Morin est désigné Président du CHSCT, précise à toutes fins utiles que des visières vont être reçues dans les prochains jours sur la plateforme d'Orly.

b) Réponse syndicale

SOLIDAIRES Finances précise que les deux sont obligatoires (masques et visières), selon les préconisation du médecin de prévention.

3°) Reprise

Théme	Question syndicale	Réponse du DI
Nuit	Quel travail de nuit ? Quelle acclimatation au nouvel environnement pour les agents ?	*L'encadrement local examinera « l'acculturation » des agents aux nouvelles missions pour que les agents exercent leurs missions de nuit.*
Formation	**SOLIDAIRES :** Comment va se dérouler la formation ?	*Les formations se dérouleront à Orly et Roissy :* *– en formation initiale pour les missions conventionnelles éventuellement avec les unités d'accueil,* *– et en Formation Professionnelle (FP) au siège de la brigade (contentieuse notamment).*
Repas	**SOLIDAIRES :** Comment cela va-t-il se dérouler concernant la prise des repas et à quel taux ? Nous demandons un taux repas de 17,5 euros.	*Dans le cadre de leurs déplacements, les agents pourront créer un ordre de mission (OM) hebdomadaire dans CHORUS relatif à leur pause méridienne repas.* *Le taux reste à confirmer et je regarderai à l'occasion du CT du 28/07/2020 s'il s'agit bien d'un taux repas à 17,50 euros.*

3°) Suite

Théme	Question syndicale	Réponse du DI
Besoin d'effectifs	Es-ce qu'à terme ce plan engendrerait des redéploiements dans les BSI et est-ce que ces brigades ne souffrent pas d'un manque d'effectif ?	*La phase transitoire va durer de fin 2020 à début 2021 et est destinée à préserver une organisation souple du système au sein de la DIPA qui permettra une réorientation de l'activité vers les terminaux de Roissy.*
	Dans le cadre du redéploiement, il ne serait pas possible de créer une brigade supplémentaire pour lutter contre les trafics ?	*Non* [même s'il évoque le plan ministériel Surinam qui traite de la lutte contre le trafic de stupéfiants et le COVID]. *La DI est sensible à l'équipement de son personnel dans le cadre de la lutte concernant les stupéfiants sur le vol en provenance de Cayenne. À ce titre, une mission parlementaire s'est déplacée courant juillet à Orly.*
	SOLIDAIRES : Qu'elle serait la suite si un agent rencontrait des difficultés d'adaptation dans le cadre du redéploiement ?	*L'encadrement apportera une réponse sous forme d'évaluation.* *Il précise que, concernant l'encadrement suite aux nouvelles missions, il n'y a pas de modification.* *Les agents seront épaulés par l'encadrement dans le cadre du dispositif de formation mais les CSDS devront également se déplacer sur le terrain afin de préparer l'intervention des agents en appui.*
	Est-ce que le redéploiement engendre un risque pour le régime des 12 heures ?	*Il n'a pas de réponse à cette question et on ne lui a rien demandé en ce qui concerne ce sujet.*

4°) Fin des échanges et vote

SOLIDAIRES demande que le CHSCT soit tenu informé des différentes évolutions.

Un vote pour avis, qui ne figurait pas à l'ordre du jour[2], a été effectué au terme du sujet sur le redéploiement :

- ABSTENTION : CGT, FO ;
- CONTRE : SOLIDAIRES.

II – Questions diverses, posées par SOLIDAIRES

A) Fusion BSE Pistes et BSE Fret & périphérie

a) Question

SOLIDAIRES demande à M. Legué si, pour ce qui est de la fusion entre la BSE Pistes et la BSE Fret & Périphérie, s'il y avait une évolution ?

b) Réponse

M. LEGUE répond qu'il faudrait attendre la rentrée.

B) Aération à Orly 4

a) Question

Lors de la séance plénière du 29/06/2020, SOLIDAIRES avait signalé le problème d'aération vécu par les agents de la BSE Orly 4, en évoquant le problème spécifique de la chaleur. En fait, il nous manquait des éléments. Après questionnement des collègues qui nous avaient saisi à ce sujet, ils nous ont parlé d'odeurs persistantes (tabac à narguilé, crèmes à blanchir). SOLIDAIRES a souhaité évoquer ce problème durant la présente séance, la CSDS étant présente.

b) Réponse

Il a été décidé que ce dossier pouvait être réglé en interne.

SOLIDAIRES va prendre contact par voie de courriel et si nécessaire par téléphone avec la CSDS.

Au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances, le syndicat SOLIDAIRES Douanes était représenté par Jean-Luc Cambigue, Patrice Vanderkelen et Ludovic Charpentier. Pour plus de précisions, les contacter.

2 Car un CHSCT émet normalement un avis motivé, via un texte intitulé *délibération*.
Et non un « simple » vote POUR, CONTRE ou ABSTENTION, qui est normalement du ressort du Comité Technique (CT) !

Redéploiement DIPA :

Dans le Val-de-Marne,
pour SOLIDAIRES,
c'est non en l'état !

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
section d'Orly
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : orly@solidaires-douanes.org

Solidaires DOUANES Orly

CHSCT 94

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Val-de-Marne

lundi 29 juin 2020

Conditions de travail | *compte-rendu*

Démolition du bâtiment 288, Déménagement des OPCO :

Carton plein ?

Ce Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Val-de-Marne (CHSCT 94) acte en quelque sorte la reprise d'activité de la Direction, en cette toute fin du mois de juin.

Et notamment sur l'un des chantiers majeurs de ces dernières années, à savoir la démolition du bâtiment 288 et le déménagement des services douaniers s'y trouvant, à commencer par le bureau opérations commerciales (OPCO) d'Orly.

Après la suspension des réflexions initiales, consécutivement au confinement, l'heure est à la finalisation du projet du déménagement du bureau OPCO.

- La localisation ? Le bureau se rapproche de la DR, dans la zone d'Orly Tech.
- La superficie ? Au total, celle-ci est réduite d'un quart par rapport à la situation actuelle[1], mais au niveau individuel cela resterait dans des standards acceptables (15 m²/agent).
- Le mobilier, le matériel ? Celui-ci sera refait à neuf, en concertation avec les agents.
- Le calendrier ? Euh... si le bâtiment est promis à la démolition en fin d'année 2020, le déménagement devra avoir lieu quasi 6 mois avant, c'est-à-dire la semaine du 20 juillet !

Bref, après avoir posé diverses questions (en matière de stationnement, de locaux spécifiques, etc), **la représentation du personnel a pu entendre un certain nombre de réponses, sinon rassurantes, du moins circonstanciées. Réponses permettant de justifier l'opération de déménagement retenue par la Direction**.

Au demeurant, tout n'est pas bouclé pour autant. Le bâtiment 288 accueille également la brigade de surveillance extérieure (BSE) d'Orly Fret et périphérie. Face aux rumeurs insistantes de fusion avec la BSE d'Orly Pistes, SOLIDAIRES a posé la question de sa véracité et du calendrier.
Ici cette question fut évacuée par la Direction. Quelques jours plus tard, lors du Comité Technique Local (CTL) de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) du 10 juillet, une réponse fut évoquée, mais du bout des lèvres en toute fin de réunion. **Au cas d'espèce, le Directeur interrégional annonce qu'en la matière, le rendez-vous pour des discussions officielles est fixé à la rentrée.**

1 1181 m² actuellement (900 m² de bureaux + 281 m² de stockage) et... 859 m² demain (559 m² de bureaux + 300 m² de stockage).

Introduction

1°) Participants

a) Présidence : Mme Morin, directrice départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne (DDFiP94).

b) Pour la « haute » administration des Douanes
- Mme Sarti, directrice interrégionale adjointe (DIA),
- M. Cazalbou, directeur régional (DR) d'Orly,
- Mme Couturier, cheffe du pôle logistique et informatique (PLI),
- Mme Kern-Proux, assistante de prévention.

c) Pour les organisations syndicales (OS) :
- SOLIDAIRES et, en sus,
- la CGT,
- et FO.

2°) Ordre du jour

L'ordre du jour concerne d'abord le déménagement du bureau des Douanes d'Orly (*Orly aéro*, pour avis), puis le budget, et enfin les questions diverses.

SOLIDAIRES avait des interrogations concernant le prochain déménagement du service des opérations commerciales (OPCO) du bâtiment 288 au bâtiment 548, notamment sur :
- *le nombre suffisant de sièges pour les agents dans les bureaux,*
- *la perte globale d'espace pour les agents et l'incidence avec les règles de distanciation physique,*
- *sur les places de parking,*
- *sur l'absence de local syndical uniquement dédié à cette activité,*
- *sur le lieu de stockage des marchandises saisies (sécurisation notamment).*

I – Déménagement du bureau d'Orly

A) Présentation *(par M. Cazalbou, directeur régional d'Orly)*

1°) Contexte : pression du gestionnaire Aéroports de Paris (ADP)

M. CAZALBOU déclare que la destruction du bâtiment 288 entre dans le cadre de la politique d'ADP.

1ère échéance (ADP) : fin 2019
Initialement le délai de déménagement du service des OPCO était plus court (courrier adressé par ADP à la DIPA demandant que les services douaniers quittent le bâtiment avant fin 2019).

Demandes (DR) : délai + superficie
Cependant, l'administration des Douanes a demandé à ADP d'allonger d'un an la durée du bail et de proposer des locaux pouvant accueillir nos collègues avec une superficie d'au moins 500 m², le bâtiment devant être quitté avant le 31/12/2020.

Nouvelles propositions
ADP a fait plusieurs propositions à la DIPA notamment sur le bâtiment 293, mais, ce projet manquait de perspectives pour l'avenir.

2°) Le choix retenu : bâtiment 548 à Orly Tech

Ainsi, la DIPA a opté pour la solution du bâtiment 548 situé à Orly Tech et qui comprend 559 m² (262 et 297 m²) répartis sur deux ailes situées au rez-de-chaussée et au 1er étage.

Espace de stockage
Un espace de stockage pour les marchandises saisies sera <u>dissocié</u> du lieu où se trouvent les bureaux OPCO et se trouvera quant à lui situé en zone Juliette.
Il comprend 300 m² de stockage répartis en :
- 200m² pour le stockage des marchandises saisies,
- 100 m² en tant qu'espace sanitaire et aménageable devant recevoir à terme un ordinateur et un téléphone fixe.
  La présence d'agent en permanence dans cet espace étant exclue par l'administration.

Agents associés ?
Une discussion a eu lieu les jeudi 25 et vendredi 26 juin (soit 3 et 2 jours avant le CHSCT) avec les agents concernés par le déménagement, qui ont fait évoluer le projet, selon la Direction.

Autres services
<u>ADP/livraison repas</u> : M. Cazalbou précise que d'autres services seront présents dans ce bâtiment (Service d'audit d'ADP et une société de livraison de repas), dans les ailes annexes comme dans le bâtiment 517.
<u>Guichet sécurisé</u> : M. Cazalbou ajoute qu'au rez-de-chaussée, il y aura un guichet sécurisé accessible directement avec une salle d'accueil et l'ouverture sur cette salle d'attente de 8,4m² se fera à distance.

Des travaux seront effectués :
<u>Remise à neuf</u> : L'étage devrait être intégralement refait à neuf ainsi que les peintures et les sanitaires au rez-de-chaussée. Des bureaux seront achetés pour les agents (un bureau ergonomique à angles droits par agent).
<u>Pour le reste de l'immobilier</u>, un inventaire avec les collègues sera réalisé.
- Les archives seront stockées à Roissy ou en zone Juliette.
- Le local social a été placé dans le seul endroit qui permet un raccordement à l'eau et son évacuation.

<u>Calendrier</u> : Les travaux seront effectués de septembre à novembre pour une installation en décembre.

B) Échanges *(réponses fournies par Mmes Sarti et Couturier, ainsi que M. Cazalbou)*

1°) Questions syndicales

Stationnement
SOLIDAIRES demande si 35 places de parking seront suffisantes.
Mme Couturier assure qu'avec le fonctionnement du service (2 régimes horaires en place), les places de parking seront assez nombreuses.

Superficie
SOLIDAIRES demande également si la diminution de la surface totale des bureaux (559 m² à la place de 900 m²) n'est pas préjudiciable au nombre d'agents (40 agents comptabilisés sur le document de travail), compte tenu des espaces imposés (distanciation physique).
M. Cazalbou annonce qu'il y aura 38 agents en théorie, mais seulement 37 en effectif réel.
SOLIDAIRES demande à ce titre que lui soient adressés des plans côtés des bureaux.
Mme Couturier précise que la distanciation physique a été prise en compte lors du choix du bâtiment mais aussi que ces espaces sont imposés par le Préfet de région et par la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE, ex France domaine).

Local syndical
SOLIDAIRES évoque l'absence de local syndical par rapport au bâtiment 288.
Mme Couturier précise que 3 espaces de réunions sont prévus dans les bâtiments 548 et 529 *(reste à savoir où précisément)*.

Salle de réunion
SOLIDAIRES évoque la visibilité des ordinateurs de la salle de réunion depuis l'extérieur.
Mme Couturier précise que suite à leur visibilité de l'extérieur, les ordinateurs seront rangés dans des placards prévus à cet effet.

Stockage
Mme Couturier répond à l'ensemble des OS sur le sujet concernant la zone de stockage en zone Juliette.
Dans une mezzanine de 65 m², il y est prévu un téléphone fixe + un ordinateur.
Une alarme et un dispositif anti-intrusion seront installés.

2°) Questions de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST)

Revêtement de sol
Concernant le choix des revêtements de sol, l'ISST demande à avoir la fiche technique et le mode de nettoyage du bâtiment 548, compte tenu de l'efficacité de la société de nettoyage.

Amiante
L'ISST ayant demandé la date de construction du bâtiment, il lui est indiqué 1991. Aussi M. Maarek demande le dossier technique amiante (DTA) relatif à ce bâtiment, l'interdiction totale d'usage d'amiante datant en effet de 1997.

Ventilation
L'ISST demande qu'elles seront les conditions de ventilation des marchandises stockées (aération classique permanente/trappes) qui seront vérifiées.

Accès handicap
L'ISST pose également la question concernant les personnes à mobilité réduite (PMR).
Mme Couturier précise qu'un chemin goudronné existe pour permettre l'accès au guichet du rez-de-chaussée du bâtiment 548.

Sécurité incendie
Cette thématique est gérée au niveau de l'immeuble par ADP.
L'ISST demande ce qui est prévu en matière de contrat extincteur, de sirène incendie et d'issues de secours. Plus particulièrement, les ailes font-elles plus de 10 mètres de long (si oui, il faut 2 issues de secours au bout de chaque couloir pour éviter l'effet cul de sac).
Enfin l'ISST demande que lui soient communiqués le plan des issues de secours.

Vérification électrique
Il demande enfin que soit commandé une vérification électrique initiale par la société Veritas pour la Douane et pas une simple visite de fin de chantier.
Au vu des travaux et des modifications des circuits électriques, ça s'impose.

C) Dernières questions et vote

ODOD
Il est demandé s'il est prévu un espace pour l'Oeuvre des orphelins des Douanes (ODOD).
IL est précisé par les représentants de la « haute » administration que cet espace est prévu dans le nouveau bâtiment de la DR (ODOD et Mutuelle des Douanes ensemble).

Calendrier
SOLIDAIRES demande la date de déménagement dans les nouveaux locaux de la Direction Régionale.
M. Cazalbou précise que l'arrivée dans le bâtiment 529 est prévue pour la semaine du 20/07/2020.

Vote : À l'issue de cette question sur le déménagement, un vote est effectué : l'ensemble des organisations vote POUR ce déménagement.

Question diverse : BSE Fret et périphérie
SOLIDAIRES demande si un calendrier est prévu pour la planification de la fusion entre la BSE Pistes et la BSE Fret et périphérie (localisée elle-aussi au bâtiment 288).
Mme SARTI répond que ce n'est pas à l'ordre du jour actuellement et que les agents auront une réponse en temps venu.
SOLIDAIRES demande à ce que ce sujet soit évoqué au CHSCT 94 afin d'estimer l'impact de cette fusion sur les agents (horaires, trajets, vie personnelle, prime liée à ce changement comme la GIPA- Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat en cas de perte de salaire-).

II – Budget

A) Présentation

Montant disponible : Actuellement le budget disponible est de 165 979,65 euros.
Le montant de ce budget va être revu à la hausse.

Formations
Des formations sont prévues et seront peut-être menées à leur terme (notamment la conduite préventive pour la Douane) dans la fourchette des mois de septembre à novembre.

Equipements :
Doctrine : Les demandes en équipement auprès des différents services doivent être remontées BIEN AVANT le mois de septembre.
Orly 3 : Il est demandé par l'assistante de prévention la pose de Leds à la BSE 3 d'Orly, mais sans sectorisation, ni variateur qui sont pourtant un progrès indéniable pour les collègues.
BILC : Elle précise d'autre part que des devis vont être fournis concernant les fenêtres de la brigade d'investigation locale et de ciblage (BILC).
Gants : SOLIDAIRES demande s'il est possible de faire une commande de gants en kevlar. Réponse positive de l'administration.
Orly 4 : il est demandé à ce que le plan de travail dégradé du local social de la BSE d'Orly 4 soit réparé. SOLIDAIRES confirme que cela nécessite une intervention.

B) Derniers sujets

Aération à Orly 4
SOLIDAIRES signale que les agents ont fait part d'un problème d'aération dans les locaux de la BSE d'Orly 4.(chaleur actuellement).
Il est répondu qu'il s'agit d'un problème de débit et que l'augmentation est possible sur intervention d'ADP.

DUERP-PAP
À toutes fins utiles, une information concernant le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le programme annuel de prévention (PAP) 2020 devrait être donnée au mois de juillet.
Mais il est probable que compte tenu des retards pris pour cause de confinement, le DUERP-PAP ne fasse pas l'objet de modifications.

Au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances, le syndicat SOLIDAIRES Douanes était représenté par Jean-Luc Cambigue, Patrice Vanderkelen et Ludovic Charpentier. Pour plus de précisions, les contacter.

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
section d'Orly
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : orly@solidaires-douanes.org

CHSCT 94

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Val-de-Marne

Mercredi 06 mai 2020

(réunion en audioconférence)

Conditions de travail | ***compte-rendu***

Aéroport fermé, mais des échanges ouverts

Le mercredi 6 mai, s'est tenue une séance toute particulière du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Val-de-Marne (CHSCT 94).

D'abord pour le format : nous étions en audioconférence.

Ensuite pour l'ordre du jour : il importait de faire le point sur la situation de la gestion de la crise du Coronavirus/Covid-19, et sur le plan de reprise d'activité (PRA) prévu localement.

Par ailleurs, au niveau du calendrier : nous étions à quelques jours du lancement du déconfinement et cela devenait urgent de consulter la représentation du personnel des diverses instances !

D'ailleurs, le comité technique local (CTL) de la direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) s'est tenu au même moment, ce 6 mai 2020.

Enfin, la composition de ce CHSCT 94 était inédite, tenue du CT DIPA en même temps oblige.
Certes, côté « haute » administration des Douanes, il n'y avait qu'une représentante.
Néanmoins, nous avons pu bénéficier de la participation de Mme Lemaître-Prieto, coordinatrice nationale de la médecine de prévention au niveau ministériel.

Sommaire

- Tract/résumé : p1
- Compte-rendu : pp 2-3
  - → introduction : p2
  - → gestion du Covid-19 : p2
  - → plan de reprise d'activité : p3
- Annexe - déclaration : p5

De fait, les échanges ont été instructifs et constructifs. Depuis les équipements de protection, jusqu'aux mesures en matière de gestion du personnel.
Cela est d'autant plus notable, qu'il n'en a pas été forcément ainsi dans d'autres directions, où le « dialogue social » a réservé quelques surprises *(cf déclaration préalable, annexée en page 5)*.

La délégation SOLIDAIRES Finances était représentée par David Ferreira, Stéphane Baillin (SOLIDAIRES Finances Publiques), et Jean-Luc Cambigue (SOLIDAIRES Douanes). Pour plus de précisions, les contacter.

Introduction

1°) Participants

a) Présidence : Mme Morin, directrice départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne (DDFiP94).

b) Pour la « haute » administration des Douanes

– Mme Kern-Proux, assistante de prévention.

c) Pour les organisations syndicales (OS) : SOLIDAIRES, CGT, FO.

d) Acteurs de la prévention :

– Dr Lemaître-Prieto : médecin de prévention,

2°) Préalables

SOLIDAIRES a transmis une déclaration soulignant, après les impérities gouvernementales, la nécessité de protéger les personnels (déclaration disponible en annexe, page 5).

I – Gestion du Covid-19 *(présentation par Madame Lemaitre-Prieto)*

En préambule, le Dr Lemaitre-Prieto, médecin de prévention, a rappelé que durant cette situation liée au Covid-19, le code de la santé publique s'appliquait à tout le monde. Puis l'entretien avec Madame Lemaitre-Prieto s'est déroulé de 14h30 à 15h30, sous la forme d'un échange de questions-réponses.

1°) Rôle de la médecine de prévention et des équipes de santé et sécurité au travail

a) Plan de reprise d'activité (PRA)

Le médecin de prévention a-t-il son mot a dire sur les PRA ?

Le Dr Lemaitre-Prieto déclare qu'elle peut être consultée afin de donner son avis. Elle a conseillé sur la rédaction des fiches de travail au niveau national.

b) Dépistage/traçage

Le Dr Lemaitre-Prieto déclare notamment que seuls les laboratoires seront habilités à faire des dépistages et le médecin de prévention participera au traçage (« *tracing* ») sur le principe du « *mieux dépister / mieux isoler* ». Ainsi, on pourra déterminer les personnels en contact et faire une prise en charge.

Concernant le dépistage (« *testing* ») envisagé, elle précise qu'il s'agit avant tout de prévention et de conseil tant au niveau de la direction que des agents.

c) Visite préalable inspecteur SST

SOLIDAIRES demande si l'Inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) passera dans les services douaniers lors du redémarrage de l'activité ?

Le Dr Lemaitre-Prieto précise qu'une visite des locaux peut se faire en fonction de la disponibilité de l'ISST afin de voir les agents et les installations. Le but étant de vérifier les installations et de sensibiliser si nécessaire.

2°) Voies de contamination

a) Aéroportée

Distanciation et si nécessaire port du masque. Le masque chirurgical se porte 4 heures. Une fois enlevé, on ne peut le remettre.

Jet : Il ne doit pas être jeté dans la corbeille à papier, mais dans une poubelle prévue à cette usage.

Il faut se laver les mains avant de le jeter, le jeter et se relaver les mains immédiatement après l'avoir retiré. Donc dans les toilettes.

b) Par surfaces (notamment lisses et sèches) **ou mains souillées**

La voie de contamination principale est la voie manu-portée.

Par conséquent, il faut se laver souvent les mains avec savon pendant 30 secondes si possible, sinon utiliser un gel hydroalcoolique. Le Dr Lemaitre-Prieto précise que l'utilisation du gel doit se faire sur mains sèches mais également que la peau est une très bonne barrière. Selon elle, rien n'est pire que des gants sales (dangers liés à l'enlèvement des gants notamment qui peut servir de transmission).

Le mieux est de se laver le plus fréquemment les mains avec du savon.

3°) Autres

a) Masques – transports : SOLIDAIRES demande si l'employeur doit fournir les masques aux agents pour les trajets domicile-travail.

Le Dr Lemaitre-Prieto précise qu'actuellement aucune obligation n'incombe à l'employeur mais que cette question est étudiée au niveau interministériel.

NB : Si une telle obligation devait intervenir, dans un premier temps des masques chirurgicaux seraient distribués puis dans un second temps des masques grand public (lavables).

b) Produits d'entretien : Les produits classiques de nettoyage des surfaces comme l'eau de Javel sont efficaces. Les détergents sont fournis par l'administration. C'est à l'employeur de procurer ces produits homologués par le médecin de prévention (« *si vous apportez vos propres produits, vous êtes responsables de leurs effets* »).

c) Fragiles : Elle déclare en outre que les agents vulnérables sont interdits en présentiel dans le cadre du PCA comme dans celui du déconfinement.

d) Calendrier : Elle précise que la 1ère phase de déconfinement se déroulera jusqu'au 3 juin.

À l'issue de l'entretien le Dr Lemaitre-Prieto précise être joignable par courriel pour toute question.

II – PRA : Plan de reprise (progressive) d'activité

1°) Présentation pour toutes les directions

Quelques obligations de l'employeur en termes de distanciation sociale et de configuration des locaux :

a) Garde d'enfants
Il est précisé que beaucoup d'agents seront en autorisation spéciale d'absence (ASA) sur les 2/3 premières semaine à cause de la reprise des écoles (tout le monde ne souhaitant pas faire rentrer son enfant et certaines seront fermées).

b) Ménage/antisepsie
- Produits : Mise à disposition de produits désinfectants pour les mains et les surfaces utilisées collectivement.
- Postes de travail : Chaque agent doit nettoyer son poste à son arrivée et son départ.
- Ventilation : Il est à ce titre préconisé de ne pas utiliser les ventilateurs et privilégier l'aération des pièces, 15 minutes le matin, 15 minutes à midi et 15 minutes avant de partir, si la configuration des locaux le permet.

c) Par ailleurs
- Méthode : Établissement de fiches destinées aux agents et aux chefs de service.
- Télétravail : il reste la règle si possible.

2°) DR Orly *(présentation par Mme Kern-Proux, assistante de prévention / secrétaire générale régionale)*

a) Contexte

Le PRA décline les orientations nationales de la DGDDI : ce qui suppose de se donner une méthode et un calendrier avant d'accomplir l'intégralité des missions douanières.
La reprise, en fonction de l'accroissement de l'activité (activité faible au départ), limitera le nombre d'agents en présentiel.

Le trafic des avions pour les vols commerciaux reste actuellement interrompu ; seuls 3 cargos par semaine se déplacent (activité essentiellement OP/CO). Présence néanmoins de la SURV, notamment maîtres de chien stupéfiants.

Les agents en PCA vont encore le rester.
Une reprise d'activité pourrait avoir lieu au mois de juin.

b) Effectifs : La mobilisation des personnels sera progressive et liée à la reprise des compagnies.

Services support (AG)
Les agents de la branche administration générale (AG) reprendront le 11/05 mais en effectifs dégradés. Une analyse au cas par cas sera effectuée pour les agents concernant les fragilités médicales et les gardes d'enfants (demande écrite et motivée des agents).
Si le télétravail est possible, il sera proposé. Installation de plexiglas, couplé à une rotation des agents.

Bureau (OP/CO) : Actuellement 2 agents opérations commerciales (OP/CO) cotés journalièrement pour le dédouanement et la LCF.
Accroissement du personnel à compter du 11/05 pour la gestion des procédures, l'export et l'avitaillement.
Là encore, le télétravail sera privilégié pour les personnes fragiles et les gardes d'enfants.

Brigades (SURV) : La sécurisation des brigades jusqu'au mois de juin est effectuée par la brigade de surveillance extérieure (BSE) Orly Fret et Périphérie et la BSE Pistes.

c) Sécurité/Équipements de protection

Gel : Mme Kern-Proux précise que le gel hydro-alcoolique est fourni régulièrement. Actuellement, compte tenu du peu d'agents présents sur place, les agents n'ont pas de gros besoins et il est toujours possible de s'approvisionner auprès de la DIPA.

Plexiglas : Des parois en plexiglas seront installées pour matérialiser la distanciation.
Contrôles : Gants/Masques/gels seront utilisés.
Transport en véhicule : Port du masque obligatoire, tant pour les agents que l'infracteur.

d) Restauration

Collective : Ouverture d'un 2ème restaurant sur la plateforme d'orly.
Utilisation des locaux sociaux pour déjeuner : Solution alternative pour que les agents puissent se restaurer à la brigade.
Si nécessaire certains agents pourront réchauffer leur plat et déjeuner ailleurs que dans le local social (contraire aux règles d'hygiène et sécurité si cela est pris sur les lieux de travail, mais c'est exceptionnel).
SOLIDAIRES demande si la note concernant le remboursement des repas était toujours d'actualité. Mme Kern-Proux précise que la note est toujours applicable pour les repas pris en soirée (taux : 17,50 €).

e) Gestion du personnel

Télétravail : Attribution d'ordinateur portables avec alternance de présentiel.
Aménagement des horaires : pour les personnes qui viennent en transport en commun (éviter certaines heures).
Communication : l'ensemble des collègues sera prévenu par la messagerie.

III - Budget

Décision : Le montant des crédits de paiement n'ayant pas été alloué pour la période 2020 (233 933 €), il est décidé par accord unanime des OS présentes que le budget servirait notamment pour l'achat de masques.

Concrètement : le secrétariat du CHSCT déclare qu'il conviendra de trouver des fournisseurs (« *faire du sourcing* »).
Une réflexion est demandée à l'ensemble des acteurs afin de faire remonter les idées concernant le matériel de protection (visières-gels-gants et autres équipements).

Annexe

Déclaration préalable de SOLIDAIRES Finances

Annexe : déclaration liminaire de SOLIDAIRES *(remise en page)*

Solidaires finances du Val-de-Marne (94)

Solidaires Finances Publiques 94 – Section du Val-de-Marne

Solidaires Douanes Orly

CHSCT 94

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Val-de-Marne

06/05/2020 - *audioconférence*

Conditions de travail | ***liminaire***

Plan de reprise d'activité (PRA)

SOLIDAIRES Finances est extrêmement inquiet au regard de la gestion calamiteuse de cette épidémie par notre gouvernement (probablement trop occupé à des « chamailleries »*).

En effet, alors que le déconfinement a déjà eu lieu dans plusieurs pays, nous voilà contraints de nous réunir aujourd'hui, seulement 4 jours avant le déconfinement… Pire, le Premier Ministre doit s'exprimer demain pour donner les dernières orientations… le tout, la veille d'un week-end de 3 jours.
Pour les Finances publiques, les documents de la direction générale n'ont été adressés qu'hier soir (et heureusement que notre bureau national nous les a envoyés !). En Douanes, avant-hier soir.

Face à une telle désorganisation et au risque sanitaire induit, nous ne doutons pas un seul instant que toutes les personnes siégeant dans cette instance seront d'accord : **il y a urgence… à attendre !**
Ainsi, le déconfinement annoncé pour lundi ne pourra pas se faire et est repoussé de facto. Il ne pourra ensuite se faire que de façon très, très progressive.

SOLIDAIRES Finances rappelle que <u>la seule priorité est la protection des agents</u>. Dès lors :

– l'accueil physique doit être prohibé, dans l'attente notamment de certitudes scientifiques sur l'ensemble des paramètres de propagation de cette pandémie ;

– ce déconfinement progressif doit se traduire par le fait que le travail en présentiel doit continuer à être limité au strict nécessaire, tout en étant organisé de manière à respecter les mesures de distanciation physique (2m a minima entre les collègues dans les locaux par exemple) ;

– des équipements de protection individuels doivent être distribués (masques, visières…). Si le Directeur général a confirmé le 29 avril la distribution de masques, nous ne voyons toujours rien venir !

– il y a un énorme flou sur les tests de dépistage annoncés (et sur leur efficacité), ce qui n'est pas fait pour rassurer.

– l'annonce de la priorité donnée au télétravail lorsque c'est possible est une excellente chose en cette période exceptionnelle. Il convient toutefois d'être extrêmement vigilant sur les Risques Psycho Sociaux (RPS) que cela engendre (isolement…).
L'administration devra continuer à fournir le matériel nécessaire et, contrairement à ce qui a pu parfois se produire, s'assurer qu'il n'y a pas de pression d'exercée sur les agents qui sont en ASA (dont pour garde d'enfant) […].

– la restauration collective est également un sujet d'inquiétude (et notamment à Créteil ou elle a été maintenue).

– ce n'est pas parce que nous sommes en pleine campagne impôt sur le revenu (IR) qu'il ne faut penser qu'aux services impôts des particuliers (SIP). Beaucoup de services rouvriront un jour au public. Et eux aussi attendent des protections sur les bornes d'accueil, et ce dès maintenant !

*Et il convient également d'**informer les agents au plus vite**,*
car beaucoup sont persuadés qu'ils doivent reprendre le travail en masse dès lundi !

Pour finir, SOLIDAIRES Finances se doit également de rappeler les obligations légales pour chaque direction du ressort de ce CHSCT (et qui viennent d'être rappelées par la jurisprudence Amazon et La Poste) : celle de mettre à jour le DUERP (et le PAP), pour chaque service concerné depuis la mise en place du Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ce avant la mise en place du Plan de Reprise d'Activité (PRA).

Mais, nous ne pouvions pas nous quitter sans **remercier le Directeur général des Finances publiques pour son** énième mensonge **:** le 15 avril il nous demandait de ne pas nous inquiéter, car l'ordonnance sur le vol des jours de congés ferait l'objet d'une « application mesurée » à la DGFiP. La note d'hier en est au contraire une application très stricte ! (Même les agents en télétravail se verront retirer des jours, par exemple ?!?). SOLIDAIRES Finances rappelle que les agents n'ont pas eu a choisir : le confinement leur a été imposé et n'a pas été de tout repos !

Alors, vous pourrez le dire à vos supérieurs : #NousNoublironsPas !

---

* Le choix de la date du 1er mai comme jour férié et chômé a été mondialement choisie en hommage aux **fusillés de Fourmies**.
Ce tragique évènement s'est déroulé le 1er mai 1891 à Fourmies (Nord). Ce jour-là, la troupe met fin dans le sang à une manifestation qui se voulait festive pour revendiquer la journée de huit heures et un salaire digne. Le bilan est de dix morts, dont deux enfants, et de 35 blessés. Bien que les forces de l'ordre aient été mises en cause, neuf manifestants furent condamnés pour *entrave à la liberté de travail*, *outrage* et *violence à agent* et *rébellion*, à des peines de prison de deux à quatre mois fermes.
Vous comprenez donc pourquoi le fait qu'un Président (ultralibéral?) ose parler de 1er mai parfois « chamailleur » passe mal.
Et encore plus lorsque l'on pense à la façon dont l'année dernière nous avons été gazés dès le départ, sans aucun motif valable (sans compter tous les manifestants qui ont perdu un œil avec des tirs de LBD pendant la crise des gilets jaunes ou autres manifestations).

Aéroport fermé, mais des échanges ouverts

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
section d'Orly
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : orly@solidaires-douanes.org